

Image not found or type unknown



Frais pour honoraires notaires

Par **LE FRANC**, le **30/03/2011** à **18:33**

Bonjour,
Nouveau membre

Inscrit : 18/03/2011

Messages : 8

J'ai acquitté 1800 euros d'honoraires Notaire en 2009 dans le cadre d'une succession (simplement des honoraires et non pas des droits de succession)

Aurais-je dû les déclarer comme charges aux Impôts lors de ma dernière déclaration ?

Si oui, ai-je le droit de les déclarer cette année ?

Merci d'avance